

# **BVGer B-2972/2008 vom 24. November 2008**

Bundesverwaltungsgericht, 2008-11-24, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_B-2972\\_2008](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-2972_2008)

FR: TAF B-2972/2008 du 24 novembre 2008

IT: TAF B-2972/2008 del 24 novembre 2008

## **Regeste**

Travail d'intérêt général (service civil)

## **Erwägungen**

### **E. 7**

Il résulte de ce qui précède que la décision attaquée repose sur une constatation en partie erronée des faits et sur une appréciation incomplète des éléments propres à statuer sur la plausibilité d'un conflit de conscience. Le recours doit en conséquence être admis et la décision attaquée annulée. Etant donné que l'examen de la crédibilité d'une décision de conscience reste toutefois du seul ressort de la Commission d'admission et que le Tribunal administratif fédéral s'impose en la matière une retenue certaine, il se justifie de renvoyer l'affaire à la Commission d'admission afin qu'elle entende une nouvelle fois le recourant dans une autre composition et statue ensuite à nouveau sur la plausibilité d'un conflit de conscience.

### **E. 8**

La procédure devant le Tribunal administratif fédéral étant gratuite en matière de service civil, il n'y a pas lieu de percevoir de frais de procédure ni d'allouer des dépens (art. 65 al. 1 LSC).

### **E. 9**

Le présent arrêt est définitif (art. 83 let. i de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS 173.110]).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.